

Procès-verbal de la réunion tenue le mardi 18 avril 2017 à 18h30 à Bruxelles.

RÉF: CDWP/17.04/WG

Présents: VZF: Freddy HOSTE – Tomas CASSIMAN.

FFBN: Billy WILLIAMS – Francis MERCIER.

Wouter GEORGES, secrétaire-général.

1. Approbation procès-verbal CDWP dd. 14.03.2017

Le procès-verbal est lu et approuvé.

2. Composition CDWP

La Commission de Discipline souhaite la bienvenue à F. MERCIER, présent à la séance en tant que nouveau membre effectif pour la FFBN.

Par conséquent la composition de la CDWP est à nouveau complète. Toutefois, il n'y a toujours aucun membre réserve par fédération régionale.

W. GEORGES donne quelques précisions sur le décumul des mandats régionaux et nationaux au sein du Comité de Direction WP de la FRBN.

3. Courrier:

- La Commission de Discipline WP a pris connaissance des PV de la Commission Centrale des Arbitres (nov-déc 2016 & fév 2017).
- La Commission de Discipline WP n'a plus reçu des pièces supplémentaires quant à l'incident à l'occasion du match Nr. 627 U17 NA BZK-DM dd. 19.02.2017 pendant lequel le joueur M. GEVAERT (BZK) s'est gravement blessé. W. GEORGES se renseignera à ce sujet auprès de la VZF et BZK Bruges.
- La Commission de Discipline WP a pris connaissance des correspondances EN Ensival & P. LEDENT par rapport à une éventuelle suspension pour le joueur M. GILSON (EN). En effet, la Commission de Discipline WP n'a reçu aucun rapport d'arbitre et aucune sanction disciplinaire effective n'a été infligée.

4. Examen rapports arbitres

4.1. Match 700/U17 ZNA – SVDE du 11/02/2017

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et des précisions écrites de l'arbitre DESCHUYTTER sur l'infraction disciplinaire et la sanction automatique infligée comme notifiée à la feuille de match.

Sur base de tous les éléments disponibles la Commission de Discipline a jugé que ces mauvais comportements devraient être considérés comme une carte rouge catégorie 2. Par conséquent la Commission de Discipline a confirmé la sanction automatique de **1 journée** pour le joueur **Julien MATTENS (SVDE)** pour conduite agressive.

Vu sa récidive de carte rouge, le joueur concerné a été convoqué à comparaître devant la Commission de Discipline WP.

Est invité et présent à la séance : joueur **Julien MATTENS (SVDE)**, accompagné par un délégué de SVDE.

Après avoir entendu Julien MATTENS, qui a donné des précisions additionnelles sur les circonstances de son exclusion;

la Commission de Discipline décide après délibération de ne pas infliger une suspension supplémentaire effective de **1 journée** au joueur **Julien MATTENS (SVDE)** nonobstant sa récidive de « carte rouge » vu les preuves inconcluantes et peu convaincantes.

Par conséquent le délai de sa récidive continuera à partir de la date originale du 1^{er} cas (dd. 25.10.2016), et donc pas à nouveau à partir de cette affaire.

Frais : à charge de **FRBN**.

4.2. Match 597/U20 DM – MZV du 12/03/2017: rapport arbitre DEPUYDT

(F. MERCIER a quitté la séance lors de la délibération de ce point).

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et de la précision écrite de l'arbitre DEPUYDT.

Son rapport étendu n'est pas encore disponible lors de la séance.

La Commission de Discipline a déjà confirmé la sanction automatique de **1 journée** pour le joueur **DECOBECQ Hugo (DM)** pour violence verbale suite à son exclusion.

Vu ses insultes inadmissibles et son propos raciste envers l'arbitre après la fin du match, la Commission de Discipline décide de suspendre le joueur **DECOBECQ Hugo (DM)** pour **1 journée supplémentaire**.

4.3. Match 1258/SL CNT – DM du 18/03/2017: rapport arbitre PETIAUX

La Commission de Discipline a pris connaissance du rapport de l'arbitre F. PETIAUX.
La feuille de match n'est pas encore disponible à la séance.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **2 journées** pour le joueur **Samuel GOMEZ (CNT)** pour brutalité (coup de poing volontaire sur son adversaire). Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

4.4. Match 1234/COU HZS – ENLWP B du 17/03/2017

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match. Il n'y a pas de rapport obligatoire de l'arbitre.
La Commission de Discipline confirme l'exclusion OUT DEF pour le joueur **Wesley CARMANS (HZS)**.

4.5. Match 605/U20 DM – ZNA du 26/03/2017

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match. Il n'y a pas de rapport obligatoire de l'arbitre.
La Commission de Discipline confirme l'exclusion OUT DEF pour le joueur **Mauro DE BACKER (ZNA)**.

4.6. Match 1270/SL CCM – ENLWP du 30/03/2017

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match. Il n'y a pas de rapport obligatoire de l'arbitre.
La Commission de Discipline confirme l'exclusion OUT DEF pour les joueurs **Bastien BRISMEE (CCM) & Sebastien DE WAEGENAERE (ENLWP)**.

5. Divers: néant.

Le rapporteur, Wouter GEORGES, Secrétaire-général

Prochaine réunion Commission de Discipline Water-polo:
MARDI 23 MAI 2017 – 18h30 - BUREAU FEDERAL BRUXELLES